

Paris, le 20 décembre 2018

Messieurs les Secrétaires Généraux,
Cher David,
Cher Jean-Marc,

Nous avons pris connaissance de votre courrier commun adressé au ministre de l'Intérieur demandant, en vos qualités de syndicats majoritaires des corps que vous représentez, *d'associer les cadres et l'ensemble des personnels de police aux réflexions et concertations menées dans l'urgence ces derniers jours*, soulignant que le fait *d'entamer des discussions cruciales avec une seule partie de la représentation syndicale représente indubitablement un danger pour la cohérence de notre institution*.

Nous partageons pleinement votre analyse et, face au silence actuel de l'administration quant aux négociations qui doivent impérativement être conduites avec les corps actifs autres que le seul corps d'encadrement et d'application, nous vous proposons, dans un souci d'efficacité de l'action qu'il convient de mener auprès de nos autorités de tutelles, d'intervenir de manière conjointe.

En dépit de certaines divergences d'approche qui peuvent habituellement nous opposer, le sujet actuel qui nous regrouperait aujourd'hui ne saurait être clivant.

Aussi, les deux organisations syndicales du CCD et du CC que nous représentons en appellent à votre sens des responsabilités pour engager une démarche commune auprès du Ministre de l'Intérieur et éviter ainsi de se présenter en ordre dispersé pour réclamer les évolutions nécessaires de notre institution, une telle scission ne pouvant profiter qu'à notre administration.

Nous avons su faire fi de nos différences et nous associer pour le bien de nos mandants comme de l'institution par le passé, notamment pour aboutir au protocole du 11 avril 2016.

L'enjeu est tout aussi important aujourd'hui : afin que le niveau d'engagement unanimement salué des cadres de la Police Nationale et l'ampleur des responsabilités qu'ils exercent quotidiennement dans le contexte difficile de ces dernières années soient reconnus et puissent aboutir à faire évoluer favorablement le devenir des forces de la sécurité intérieure, il est impératif que l'ensemble de la parité syndicale des cadres de la Police Nationale s'exprime d'une seule voix.

Les commissaires et officiers de Police ne comprendraient pas que nous agissions autrement.

Comptant sur votre engagement à nos côtés, nous attendons votre réponse que nous espérons favorable.

Bien à vous,

Olivier BOISTEAUX
Président du SICP

Patrice RIBEIRO
Secrétaire Général de Synergie-Officiers



Courriel adressé à messieurs :
David LE BARS
Secrétaire Général du SCPN
Jean-Claude BAILLEUL
Secrétaire Général du SCSI